

Procès-verbal n°26 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 10 MARS 2022
À :	14h00 - DISTRICT GARD LOZERE
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON - Jean-Marie TATEVIN - Jean-PIERRE RIEU- Denis LASGOUTE - Stéphan BROC – Emile HOURS
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°25 de la réunion du 03/03/2022

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions FFF-Ligues et Districts.

RETOUR COMMISSIONS-HOMOLOGATIONS

COMMISSION DISCIPLINE du 28/02/2022

CATEGORIE U19/U18 Départementale 1 -N°24211716

BAGNOLS ESCANAUX-PUJAUT du 11/12/2021

La Commission ordonne un retrait de deux points fermes à l'équipe U19 de BAGNOLS ESCANAUX



REPROGRAMMATIONS

U17/U16 Départementale 1 poule B

La rencontre ST MARTIN DE VALGALGUES/ ST HILAIRE LA JASSE, prévue le samedi 12/03/2022 à 15 heures30 se jouera **le dimanche 13/03/2022 à 15h00 STADE SAINT MARTIN** – Accord des deux clubs

U17/U16 Départementale 1 POULE A

La rencontre CO SOLEIL LEVANT/ NIMES LASALLIEN, prévue le 29/01/2022, donnée à jouer par la Commission des statuts et règlements, sera programmée **le samedi 26/03/2022 à 15H00 STADE Marcel Rouvière N°1** – décision commission.

U17/U16 Départementale 2 Poule C

La rencontre VAUVERT/ GARONS prévue le dimanche 15/05/2022 **se jouera le Samedi 14/05/2022** sur le terrain LEO LAGRANGE 2 à 10H00.

U15/U14 Départementale 2 poule A

La rencontre GC UCHAUD/AS POULX 2 prévue le dimanche 10/04/2022 à 10H00 **se jouera le samedi 09/04/2022 à 15H30 à UCHAUD** – accord des deux clubs

INFO CLUBS – RAPPELS

(ART91.3)

Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour, sauf dérogation éventuelle de la Commission, s'il y a accord écrit entre les deux clubs et **sous réserve que ces derniers ne soient pas concernés par les accessions ou les relégations.**

(ART 82.3)

Conséquences sportives pour un forfait général. Match aller

Si une telle situation intervient avant la fin des matches de la phase aller de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre, et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

(ART 82.4)

Conséquences sportives pour un forfait général. Match retour

Si une telle situation intervient après le début de la phase retour de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre, et les points acquis lors de tous les matches joués restent acquis, les matches non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0

FORFAIT GENERAL – FORFAIT SIMPLE – FORFAIT COVID

FORFAIT GENERAL

Catégorie U19/U18 Départementale 2

CLUB : 503553/ 560593 ENTENTE AIMARGUES/ CABASSUT

Par courrier, l'entente AIMARGUES /CABASSUT nous informe que par manque d'effectif leur équipe U19/U18 déclare forfait Général.



COUPE GARD LOZERE U19/U18 :

La rencontre AIMARGUES CABASSUT/VERGEZE est annulée en raison du F/G AIMARGUES CABASSUT- le club de VERGEZE est qualifié pour le tour suivant (1/2 finale)

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

